

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015

*Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*L'an deux mil quinze, le 09 juillet à 18h30,*

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 02 juillet 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.*

**PRESENTS : 14**

**ABSENTS AVEC POUVOIR : 1**

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

1. A décidé de ne pas exercer son droit de préemption pour des propriétés situées à « La Cotille » et au « Bourg »
2. A refusé la nouvelle carte scolaire de l'Inspection Académique qui supprime un emploi à l'école primaire et par conséquent une fermeture de classe à la prochaine rentrée scolaire et a demandé impérativement que cette décision soit revue avec le maintien de 5 classes.
3. A approuvé les nouveaux règlements des services périscolaires pour 2015-2016
4. A approuvé les nouveaux tarifs des services périscolaires pour 2015-2016
5. A procédé à un virement de crédits en dépenses investissement
6. A approuvé le tableau d'amortissement d'un fonds de concours voirie C A L F
7. A pris connaissance du remplacement d'un abribus et de grillage installés « au Marais » qui ont subi un sinistre « incendie »
8. A donné un accord de principe pour la pose d'une plaque commémorative en la mémoire de Benoît Malon sur une propriété privée par l'Association des Amis de Benoît Malon
9. A pris connaissance de l'éventuel transfert du Plan Local d'Urbanisme à la C A L F
10. A été informé des travaux qui seront effectués aux écoles
11. A noté la mise en place de cages de football à 7 au stade
12. A été informé des travaux d'eau potable dans le quartier « Messilleux » par le Syndicat de la Vidrezonne
13. A noté l'avancement de la numérotation et dénomination des rues
14. A confirmé l'achat de miroirs à installer sur la commune
15. A constaté la mise en sécurité par l'installation de barrières de protection vers les terrasses des commerçants.

**Le Maire,  
Monique REY**